



**Département du Rhône**  
**Tarification de la demi-pension**  
**Année scolaire 2023/2024**

	<b>Tarifs applicables Rentrée scolaire 2023 (en €)</b>
<b>TARIFS APPLICABLES AUX ÉLÈVES</b>	
TARIF AU FORFAIT	
Tranche A : quotient familial supérieur à 1 200 €	<b>5</b>
Tranche B : quotient familial de 801 € à 1 200 €	<b>3,90</b>
Tranche C : quotient familial de 401 € à 800 €	<b>2,70</b>
Tranche D : quotient familial inférieur ou égal à 400 €	<b>1,30</b>
TARIF DU REPAS ÉLÈVE OCCASIONNEL (au ticket)	<b>5,40</b>

	<b>Tarifs applicables Rentrée scolaire 2023 (en €)</b>
<b>TARIFS APPLICABLES AUX COMMENSAUX</b>	
Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), assistants d'éducation, étudiant stagiaire sans rémunération, agents départementaux	<b>3,90</b>
AGENTS DE L'ÉTAT (catégorie C) - tarif de référence	<b>4,10</b>
AUTRES AGENTS DE L'ÉTAT (catégories A et B), professeurs stagiaires et professeurs contractuels, accompagnateur des élèves du primaire déjeunant à la demi-pension	<b>5,40</b>
EXTÉRIEURS, agents départementaux bénéficiant des titres-restaurant	<b>7</b>